



Avis public

Avis public est donné par le soussigné, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité du Canton de Stanstead que :

Les demandes de dérogations mineures suivantes seront présentées à la séance ordinaire du conseil qui sera tenue le **4 mars à 19h00 2024**:

1. Demands de dérogations mineures : 80 chemin Rider

La première demande de dérogation mineure vise à permettre l'agrandissement du bâtiment principal, en empiétant dans la marge avant à 8 m au lieu de 15 m tel que prescrit à l'article 5.9 du Règlement de zonage (212-2001);

La deuxième demande de dérogation mineure consiste à l'agrandissement du bâtiment accessoire, en empiétant dans la marge avant à 7 m au lieu de 15 m, tel qu'indiqué à l'article 5.9 du Règlement de zonage (212-2001);

2. Demande de dérogation mineure : 121 Domaine-Martin

La demande de dérogation mineure visant à permettre un agrandissement au bâtiment principal en cours latérale/avant avec une marge avant de 1,9 m au lieu de 7,5 m tel requis à l'article 5.9 du Règlement de zonage (212-2001);

Toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil relativement à cette demande.

Donné au Canton de Stanstead, ce 16 février 2024.

Matthieu Simoneau
Directeur général et greffier-trésorier

Public notice

Public notice is hereby given by the undersigned, Director General & Clerk-Treasurer of Stanstead Township that:

The following minor variances will be decided by the Council of Stanstead Township at a regular meeting, on **March 4, 2024 at 7h00 p.m.**;

1. Request for minor exemption: 80 chemin Rider

The first request for minor variance is to allow the extension of the main building, by encroaching into the front setback at 8 m instead of 15 m as prescribed in section 5.9 of the Zoning By-law (212-2001);

The second request for minor variance consists of the extension of the accessory building, encroaching on the front setback at 7 m instead of 15 m, as stipulated in section 5.9 of Zoning By-law (212-2001);

2. Request for minor exemption: 121 Domaine-Martin

Request for minor exemption is to allow an addition to the main building in the side/front yard with a front setback of 1.9 m instead of 7.5 m as required in section 5.9 of Zoning By-law (212-2001);

Any person interested by these requests can be heard by the Council.

This version is not official, the French text prevails.

Given in Stanstead Township, this February 16, 2024.

Matthieu Simoneau
Director General and Clerk-Treasurer



CERTIFICAT DE PUBLICATION

Conformément à l'article 431 du Code municipal, je soussignée, certifie sous mon serment d'office que j'ai donné avis public, ci-haut mentionné pour des fins municipales, en l'affichant aux endroits déterminés par le conseil municipal, en date du 16 février, 2024.

EN FOI DE QUOI, je donne certificat en ce 16^e jour du mois de février de l'an deux mil vingt-quatre.

Matthieu Simoneau
Directeur général et greffier-trésorier